

Le parc éolien d'Aunis est-il déjà obsolète ?

14/09/2017

Les éoliennes du parc de l'Aunis ne sont pas les plus performantes.

Avant même qu'il ne soit terminé, le parc éolien ne produira pas autant d'électricité que ses voisins.

AUNIS ATLANTIQUE

Dire de l'éolien qu'il divise plus qu'il ne rassemble serait un parfait euphémisme. Le parc de l'Aunis en cours de construction, en est le plus parfait des exemples et prouve bien que le temps perdu ne se rattrape jamais.

Réparties entre les communes de Saint-Jean-de-Liversay, Ferrières et Saint-Cyr-du-Doret, neuf éoliennes de plus dans le paysage aunisien vont bientôt brasser de l'air: cinq sur la première, trois sur la deuxième et une dernière sur la troisième bourgade. Un projet dont les prémises remontent en 2003. Quatorze ans auront été nécessaires pour le mener à bien, entre tourmente administrative et vent debout des associations environnementales. Il fut une première fois retoqué par la préfecture, car « ne respectant pas les contraintes d'éloignement et de sauvegarde de la

nature », selon Philippe Breton, le président de l'association de développement durable de la Vallée du Curée (ADDVC). L'opérateur Valorem qui en était le porteur, emmènera alors l'affaire devant le tribunal administratif (TA). Il gagnera l'appel, dans une sorte de fuite en avant du temps qui venait de débiter.

1,5 MW

Ce n'est qu'en 2009, que Philippe Breton créera son association, « voulant être acteur à titre consultatif sur le bassin du Curé de tout ce qui pouvait être en rapport avec le développement durable ». Un décalage de six ans qui n'empêchera pas l'ADDVC de faire appel de la décision prise par le TA. « Pour nous notamment, les éoliennes étaient trop proches des maisons: moins de

800 mètres », explique Philippe Breton. Malgré tout, l'association sera déboutée.

Des éoliennes dépassées

Alors simple tempête dans un verre d'eau? Pas si sûr, car selon que les élus voient le verre à moitié vide ou à moitié plein l'affaire brasse toujours de l'air. Tous avaient voté pour l'implantation des éoliennes, mais c'était il y a plus de 10 ans en arrière. Aujourd'hui, pour un bon nombre d'entre eux, ces éoliennes sont dépassées. « À l'époque nous nous étions positionnés favorablement pour des machines produisant 1,5 MW. Ce sont celles qui sont en train d'être installées. Mais depuis la technologie a évolué. Ces machines ne sont plus au goût du jour. Regardez à Longèves, eux, ils vont avoir des éoliennes développant 2 MW », expliquent à l'unisson, le maire de Ferrières, Bernard Besson, et celui de Saint-Jean-de-Liversay, Denis Petit.

Des machines moins hautes, 115 mètres en bout de pales contre 140 pour les plus puissantes, mais qui néanmoins permettront aux trois communes concernées de percevoir l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Et là c'est le calme après la tempête. Les mesures prises par la communauté de communes Aunis Atlantique dans le cadre de son pacte financier et fiscal, leur octroieront 65 % de la taxe collectée auprès de l'opérateur.

Une procédure simplifiée

À quelques portées de pales du parc éolien de l'Aunis, 3 machines sont en train de sortir de terre à Longèves. Un projet qui n'aura mis que 7 ans à se concrétiser même si l'ADDVC y a mis son grain de sel. Dernièrement, le conseil municipal de St-Jean-de-Liversay a voté contre l'installation de 5 machines supplémentaires sur sa commune. Malgré ce refus leur implantation pourrait cependant bien avoir lieu. Depuis le début de l'année, plus besoin de permis de construire pour édifier des éoliennes, mais juste d'une autorisation à obtenir auprès de la préfecture. Tant attaqués de par le passé, ces permis ne pourront plus l'être. « On passe directement au stade de l'enquête public, rendant les projets de moins en moins détectables », conclut Philippe Breton.

Yannick Picard